CONSO 1

COMPTES CONSOLIDÉS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE ~~OU DU CONSORTIUM~~ [1] [2] :

SCHRÉDER SA - consolidé

Forme juridique [3] : **Société anonyme**

Adresse: **Rue de Lusambo** N°: **67**

Code postal: **1190** Commune: **Bruxelles 19**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Bruxelles, francophone**

Adresse Internet [4] : **https://www.schreder.com**

Adresse e-mail [4] :

Numéro d'entreprise **0403.217.617**

COMPTES CONSOLIDÉS en **EUROS (2 décimales)** [5]

communiqués à l'assemblée générale du **17/05/2022**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01/01/2021** au **31/12/2021**

Exercice précédent du **01/01/2020** au **31/12/2020**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ~~ne sont pas~~ [1] identiques à ceux publiés antérieurement

---

Documents joints aux présents comptes consolidés:

À COMPLÉTER SI LES COMPTES CONSOLIDÉS SONT DÉPOSÉS PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante *(article 3:26, § 2, 4°, a) du Code des sociétés et des associations)*

Numéro d'entreprise de la filiale belge déposante

Nombre total de pages déposées: **47**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 5.2, 5.3, 5.4, 5.7, 5.8.2, 5.16, 6, 7, 8, 9

Signature
(nom et qualité)
Gryspeerdt Renaud
Président du Conseil d'administration

Signature
(nom et qualité)
Schréder Muriel - MS Gouvernance SRL
Administrateur

---

1 Biffer la mention inutile.

2 En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4.

3 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

4 Mention facultative.

5 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés

LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GÉRANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES AYANT CONTRÔLÉ LES COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction

GRYSPEERDT Renaud

Avenue de la Petite Jonction 15, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration, début: 08/06/2020, fin: 16/05/2023

KEUTGEN Julia

Hasenauerstrasse 41, boîte 2, 1180 Vienna, Autriche

Mandat: Administrateur, début: 18/05/2021, fin: 21/05/2024

SCHREDER Maximilien

Street 44, That Dien Ward, District 2 17, boîte 2 Ho Chi Minh, Vietnam

Mandat: Administrateur, début: 08/05/2019, fin: 17/05/2022

SIMMONS Coline

Chesham Street 6, BN2 1NA Brighton, Royaume-Uni

Mandat: Administrateur, début: 03/06/2020, fin: 17/05/2022

INVESTEA SRL 0554.946.205

Avenue Jan Olieslagers 22, boîte 16, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 18/05/2021, fin: 21/05/2024

Représenté par:

1. ATTOUT Emmanuèle

   Avenue Jan Olieslagers 22 , boîte 16, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

PALMURA SRL 0740.864.719

Chaussée d'Alsemberg 840, 1180 Uccle, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 03/06/2020, fin: 16/05/2023

Représenté par:

1. KNITTER Andreas

   Chaussée d'Alsemberg 840 , 1180 Uccle, Belgique

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS SCHREDER INTEREUROPA SA

Bd Prince Henri 9, boîte b, 1724 Luxembourg, Luxembourg

Mandat: Administrateur, début: 03/06/2020, fin: 16/05/2023

Représenté par:

1. MANGEN Fons

   Bd Prince Henri 9 , boîte b, 1724 Luxembourg, Luxembourg

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GERANTS ET REVISEURS D'ENTREPRISES (suite de la page précédente)

BELLERIVE & CO MANAGEMENT SRL 0747.899.395

Rothfeld 11, 4701 Kettenis, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 22/10/2020, fin: 16/05/2023

Représenté par:

1. FELTEN Philippe
   Rothfeld 11 , 4701 Kettenis, Belgique

MS GOUVERNANCE SRL 0687.883.418

Vieux Chemin de Nivelles 110, 1440 Braine-le-Château, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 08/05/2019, fin: 17/05/2022

Représenté par:

1. SCHREDER Muriel
   Vieux Chemin de Nivelles 110 , 1440 Braine-le-Château, Belgique

DEWOCO SRL 0670.891.689

Kasteeldreef 44, 3210 Lubbeek, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 18/05/2021, fin: 21/05/2024

Représenté par:

1. DE WOLF Werner
   Kasteeldreef 44 , 3210 Lubbeek, Belgique

HUMBLEBEE PARTNERS SA 0723.446.487

Adriaan Willaertlaan 34, 1850 Grimbergen, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 18/05/2021, fin: 21/05/2024

Représenté par:

1. HUMBLET Bruno
   Adriaan Willaertlaan 34 , 1850 Grimbergen, Belgique

PETUAUD-LETANG Thomas

Avenue de Brimont 10, 78400 Chatou, France

Mandat: Administrateur, début: 18/05/2021, fin: 21/05/2024

MAZARS SRL 0428.837.889

Avenue du Boulevard 21, boîte 8, 1210 Bruxelles 21, Belgique

Numéro de membre: B00021

Mandat: Commissaire, début: 10/05/2021, fin: 14/05/2024

Représenté par:

1. SCHUERMANS Sébastien, Numéro de membre : A02413
   Avenue du Boulevard 21 , boîte 8, 1210 Bruxelles 21, Belgique

2. DOYEN Xavier, Numéro de membre : A01202
   Avenue du Boulevard 21 , boîte 8, 1210 Bruxelles 21, Belgique

COMPTES CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ APRÈS RÉPARTITION [5]

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	5.7	20		
ACTIFS IMMOBILISES		21/28	108.280.056,26	111.195.243,41
Immobilisations incorporelles	5.8	21	56.991.461,50	57.107.701,30
Ecarts de consolidation positifs	5.12	9920	691.496,71	974.540,55
Immobilisations corporelles	5.9	22/27	48.049.055,93	49.679.351,63
Terrains et constructions		22	18.718.850,65	21.517.430,67
Installations, machines et outillage		23	19.661.095,96	17.456.061,43
Mobilier et matériel roulant		24	3.464.985,08	4.037.720,58
Location-financement et droits similaires		25	462.169,60	375.154,47
Autres immobilisations corporelles		26	4.061.822,02	3.740.116,81
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	1.680.132,62	2.552.867,67
Immobilisations financières	5.1 - 5.4/5.10	28	2.548.042,12	3.433.649,93
Sociétés mises en équivalence	5.10	9921	1.931.215,72	2.856.845,16
Participations		99211	1.931.215,72	2.856.845,16
Créances		99212		
Autres entreprises	5.10	284/8	616.826,40	576.804,77
Participations		284		
Créances		285/8	616.826,40	576.804,77

5 Article 3:114 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations

	Ann	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	318.417.042,38	300.700.535,14
Créances à plus d'un an		29	22.911.252,64	23.925.031,73
Créances commerciales		290	337.971,24	834.170,84
Autres créances		291	146.814,91	150.080,62
Impôts différés		292	22.426.466,49	22.940.780,27
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	67.634.692,40	57.988.954,29
Stocks		30/36	60.395.332,24	53.516.460,62
Approvisionnements		30/31	37.686.826,76	32.700.638,53
En-cours de fabrication		32	237.438,49	116.972,22
Produits finis		33	15.443.655,16	15.345.785,89
Marchandises		34	6.989.789,81	5.313.431,57
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36	37.622,02	39.632,41
Commandes en cours d'exécution		37	7.239.360,16	4.472.493,67
Créances à un an au plus		40/41	130.760.166,57	107.303.667,64
Créances commerciales		40	118.477.938,68	95.348.937,83
Autres créances		41	12.282.227,89	11.954.729,81
Placements de trésorerie		50/53	13.645,36	3.800,08
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	13.645,36	3.800,08
Valeurs disponibles		54/58	91.590.712,35	105.517.598,12
Comptes de régularisation		490/1	5.506.573,06	5.961.483,28
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	426.697.098,64	411.895.778,55

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	198.856.563,51	181.980.888,78
Apport [6]		10/11	37.224.092,00	37.224.092,00
Capital		10	37.224.092,00	37.224.092,00
Capital souscrit		100	37.224.092,00	37.224.092,00
Capital non appelé		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Disponible		110		
Indisponible		111		
Plus-values de réévaluation		12	525.203,44	437.314,98
Réserves consolidées (+)/(-)	5.11	9910	159.551.434,95	144.090.571,51
Ecarts de consolidation négatifs	5.12	9911	12.213.450,44	11.715.421,88
Imputations des écarts de consolidation		99201		
Ecarts de conversion (+)/(-)		9912	-10.721.036,43	-11.570.046,47
Subsides en capital		15	63.419,11	83.534,88
INTÉRÊTS DE TIERS				
Intérêts de tiers		9913	10.454.868,03	12.492.286,45
PROVISIONS, IMPÔTS DIFFÉRÉS ET LATENCES FISCALES		16	34.535.035,71	39.398.783,66
Provisions pour risques et charges		160/5	33.284.892,80	38.336.741,53
Pensions et obligations similaires		160	2.986.560,69	3.030.411,61
Charges fiscales		161	561.499,34	
Grosses réparations et gros entretien		162	288.167,54	344.341,09
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	29.448.665,23	34.961.988,83
Impôts différés et latences fiscales	5.6	168	1.250.142,91	1.062.042,13

6 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	182.850.631,39	178.023.819,66
Dettes à plus d'un an	5.13	17	48.160.640,54	52.900.537,76
Dettes financières		170/4	47.280.087,73	52.711.545,47
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	1.107.757,98	1.284.245,94
Etablissements de crédit		173	46.172.329,75	51.407.330,03
Autres emprunts		174		19.969,50
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176	874.145,17	120.607,85
Autres dettes		178/9	6.407,64	68.384,44
Dettes à un an au plus	5.13	42/48	120.097.008,95	116.342.033,19
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	11.818.269,86	6.689.512,63
Dettes financières		43	24.059.328,88	16.801.783,65
Etablissements de crédit		430/8	17.998.513,30	15.192.336,32
Autres emprunts		439	6.060.815,58	1.609.447,33
Dettes commerciales		44	53.663.274,57	62.630.024,50
Fournisseurs		440/4	47.054.727,70	56.378.146,12
Effets à payer		441	6.608.546,87	6.251.878,38
Acomptes sur commandes		46	1.437.940,18	1.127.967,77
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	28.533.403,55	28.439.431,72
Impôts		450/3	7.938.178,70	9.687.449,03
Rémunérations et charges sociales		454/9	20.595.224,85	18.751.982,69
Autres dettes		47/48	584.791,91	653.312,92
Comptes de régularisation		492/3	14.592.981,90	8.781.248,71
TOTAL DU PASSIF		10/49	426.697.098,64	411.895.778,55

6 Somme des rubriques 10 et 11 ou des rubriques 110 et 111.

COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ *(ventilation des résultats d'exploitation en fonction de leur nature)*[7]

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	492.085.744,69	446.196.688,05
Chiffre d'affaires	5.14	70	472.518.448,90	434.994.382,56
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	1.407.935,84	-32.229,81
Production immobilisée		72	8.845.896,39	7.723.336,47
Autres produits d'exploitation		74	3.966.533,68	1.484.998,88
Produits d'exploitation non récurrents	5.14	76A	5.346.929,88	2.026.199,95
Coût des ventes et des prestations		60/66A	467.400.856,84	445.217.316,34
Approvisionnements et marchandises		60	239.102.935,45	216.421.395,44
Achats		600/8	243.832.564,70	219.490.125,01
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-4.729.629,25	-3.068.729,57
Services et biens divers		61	85.050.560,67	79.689.326,96
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.14	62	114.903.456,10	104.722.954,84
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	20.504.355,92	19.306.060,80
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	-3.162.719,65	1.238.518,43
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8	2.900.911,32	3.101.991,92
Autres charges d'exploitation		640/8	1.996.685,30	2.537.128,98
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9960		
Charges d'exploitation non récurrentes	5.14	66A	6.104.671,73	18.199.938,97
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	24.684.887,85	979.371,71

7 Les résultats d'exploitation peuvent aussi être classés selon leur destination *(en vertu de l'article 3:149, § 2 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations).*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	13.089.704,18	9.203.680,77
Produits financiers récurrents		75	11.354.541,81	8.665.723,95
Produits des immobilisations financières		750	50.000,48	217.499,28
Produits des actifs circulants		751	169.584,38	303.444,95
Autres produits financiers		752/9	11.134.956,95	8.144.779,72
Produits financiers non récurrents	5.14	76B	1.735.162,37	537.956,82
Charges financières		65/66B	10.515.011,82	16.012.897,40
Charges financières récurrentes		65	9.846.459,28	15.738.170,53
Charges des dettes		650	1.742.714,08	2.058.192,73
Amortissements sur écarts de consolidation positifs		9961	623.562,76	804.502,51
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	7.480.182,44	12.875.475,29
Charges financières non récurrentes	5.14	66B	668.552,54	274.726,87
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	27.259.580,21	-5.829.844,92
Prélèvements sur les impôts différés et latences fiscales		780	943.068,96	3.053.024,59
Transfert aux impôts différés et latences fiscales		680	1.671.811,96	1.145.136,05
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	8.588.441,68	9.546.120,45
Impôts	5.14	670/3	8.605.661,06	9.587.269,33
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales		77	17.219,38	41.148,88
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	17.942.395,53	-13.468.076,83
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (+)/(-)		9975	-1.064.881,73	-575.418,82
Résultats en bénéfice (+)		99751	446.153,23	155.689,70
Résultats en perte (-)		99752	1.511.034,96	731.108,52
Bénéfice consolidé (Perte consolidée) (+)/(-)		9976	16.877.513,80	-14.043.495,65
Part des tiers dans le résultat (+)/(-)		99761	998.847,20	2.499.569,46
Part du groupe dans le résultat (+)/(-)		99762	15.878.666,60	-16.543.065,11

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4)[8 9]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[10]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[11]
COMELEC SA Pas de forme juridique Rue de Iusambo 71 1190 Bruxelles 19 Belgique 0425.119.128	G	100,00	0,00
I.E.S.C.O. S.A. Pas de forme juridique Rue de Lusambo 67 1190 Bruxelles 19 Belgique 0458.091.309	G	100,00	0,00
SCHREDER HUNGARY PLC Pas de forme juridique Topart 2 H-2084 Pilisszentivan Hongrie	G	95,82	4,31
COMATELEC SCHREDER SAS Pas de forme juridique Zone Industrielle 18400 Saint Florent Sur Cher France	G	99,98	0,03

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ E2/E3/E4)[8 9]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[10]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[11]
URBIS SCHREDER LTD Pas de forme juridique Sapphire House, Lime Tree Way, Hampshire Interna RG248GG Basingstoke Royaume-Uni	G	72,00	0,00
SCHREDER (CHINA) LIGHTING INDUSTRIAL CO LTD Pas de forme juridique Xinye er Street, Tianjin Economic Development Zo 40 300457 Tianjin Chine	G	100,00	0,00
SCHREDER BV Pas de forme juridique Tasveld 2 3911 TN Rhenen Pays-Bas B	G	100,00	0,00
R-TECH S.A. Pas de forme juridique Rue de Mons 3 4000 Liège 1 Belgique 0421.268.723	G	100,00	0,00

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ [8] [9] E2/E3/E4)	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[10]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[11]
SCHREDER ILUMINACAO SA Pas de forme juridique rua da Fraternidade Operaria no. 3, boîte A 2790076 Carnaxide Portugal	G	75,77	0,00
SCHREDER Swiss sa Pas de forme juridique ZI de L'Ecorcheboeuf 1084 Carrouge Suisse	G	100,00	0,00
SCHREDER GMBH Pas de forme juridique Flurweg 8 D91613 Marktbergel Allemagne	G	100,00	0,00
MINEL-SCHREDER D.O.O. Beograd Pas de forme juridique Milutina Milankovica 11, boîte A 11070 Novi Beograd Serbie	G	87,77	1,76

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4)[8 9]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[10]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[11]
SCHREDER BOLIVIA SA Pas de forme juridique Av Simon Bolivar 3541 Cochabamba Bolivie	G	100,00	0,00
SCHREDER DO BRASIL ILUMINACAO LTDA Pas de forme juridique Rua Iracema Lucas - Distrito Industrial 415 13280 Vinhedo -Sao Paulo Brésil	G	100,00	0,00
SCHREDER CHILE SA Pas de forme juridique Avenida La Industrias 2611 Conchali Santiago Chili	G	100,00	0,00
SCHREDER COLOMBIA SA Pas de forme juridique Suba Via Clinica Corpas (Cra 106A - 154 A) 46 Santafe De Bogota Colombie	G	99,99	0,00

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ [8] [9] E2/E3/E4)	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[10]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[11]
SCHREDER EGYPT Company for Lighting and Urban Equipment SAE Pas de forme juridique PO BOX Ibrahimieh 123 Alexandra Egypte	G	87,20	0,00
SCHREDER ECUADOR SA Pas de forme juridique Juan de Selis OE1 183 1717445 Quito Equateur	G	100,00	0,00
SCHREDER SPA Pas de forme juridique via A. Solari 9 20144 Milano Italie	G	100,00	0,00
SCHREDER POLSKA SP. Z.O.O. Pas de forme juridique Aleje Jerozolimskie 142, boîte B Warszawa Pologne	G	97,42	0,00

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4)[8 9]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[10]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[11]
VIETNAM-SCHREDER CO. LTD Pas de forme juridique Dinh Tien Hoang, dakao Ward 19 Ho Chi Minh City Vietnam	G	100,00	0,00
SCHREDER SOCELEC SA Pas de forme juridique Av. Roanne 66 19180 Marchamalo (Guadalajara) Espagne	G	100,00	0,00
SCHREDER TOV Pas de forme juridique Ul. Mikulinetskaya 46 B 46000 Ternopil Ukraine	G	100,00	0,00
SCHREDER INC Pas de forme juridique rue Ashby-Saint Laurent 3539 H4R2K3 Montreal Canada	G	99,98	0,00

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/[8 9] E2/E3/E4)	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[10]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[11]
ARTECHNIC-SCHREDER, A.S. Pas de forme juridique Vinohradska 74 130000 Praha République Tchèque Eléments desquels résulte la direction conjointe: Eléments desquels résulte la direction conjointe: Parite dans le conseil,d'administration et gestion congointe	P	50,00	0,00
FUNDICAO DE EVORA LDA Pas de forme juridique Parque Industrial - Apartado 7002-50 Evora Portugal	E1	33,33	0,00
BEKA Schreder PTY LTD Pas de forme juridique West View Road 13 1665 Olifantsfontein Afrique du Sud	G	100,00	0,00
HORTILUX SCHREDER BV Pas de forme juridique Vlotlaan 560 2681 TV Monster Pays-Bas	E1	24,98	0,00

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ [8] [9] E2/E3/E4)	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[10]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[11]
AE SCHREDER GMBH Pas de forme juridique Oberlaaer Strasse 253, boîte 123 1231 Wien Autriche	G	100,00	0,00
SCHREDER INVEST GMBH Pas de forme juridique Mittlere Pfad 28 70499 Stutgart Allemagne	G	100,00	0,00
SCHREDER GULF Pas de forme juridique Industrial Zone -Mussaffah PO BOX 110339 ABU Dhabi UAE Emirats Arabes Unis	G	100,00	0,00
SCHREDER ARGENTINE SA Pas de forme juridique Libertad 360, 1° Piso, Depto. 65 C103540 Buenos Aires Argentine	G	99,70	0,00

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ [8 9] E2/E3/E4)	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[10]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[11]
SCHREDER LIGHTING LLC Pas de forme juridique W22nd Street, 1415 60523 Oak Brook Etats-Unis d'Amérique	G	100,00	0,00
SCHREDER PERU SA Pas de forme juridique Av. Benavides 768 ofc. 201 Miraflores Pérou	G	100,00	0,00
SCHREDER ROMANIA SRL Pas de forme juridique Corneliu Coposu str. 167, boîte A 400228 Cluj Napoca Roumanie	G	100,00	0,00
SCHREDER SINGAPORE PTE LTD Pas de forme juridique 3 Ang Mo Kio St 62 #03-05 Link@AMK 569139 Singapore Singapour	G	100,00	0,00

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/ [8] [9] E2/E3/E4)	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[10]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[11]
SCHREDER AUSTRALIA Pty Ltd S. Etr. Pas de forme juridique unit 218, 396 Scarborough Beach Road WA6017 Cockburn Central Australie	G	100,00	0,00
AUSTUBE SCHREDER 21-23 South Street NSW2116 Rydalmere Australie	G	100,00	0,00
SCHREDER GULF LIGHTING LLC Sidra Tower, Office 906, TECOM, Sheikh Zayed 283410 Dubai Emirats Arabes Unis	G	100,00	0,00
OWLET Gmbh Mosbacher Strasse 9 65187 Wiesbaden Allemagne	G	100,00	0,00

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

LISTE DES FILIALES CONSOLIDÉES ET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Méthode utilisée (G/P/E1/E2/E3/E4)[8 9]	Fraction du capital ou de l'apport détenue (en %)[10]	Variation du % de détention du capital ou de l'apport (par rapport à l'exercice précédent)[11]
SCHREDER NORDIC AB S. Etr. Rasundavägen 20, boîte B 16967 Solna Suède	G	100,00	0,00
SCHREDER BE Société anonyme Rue du tronquoy 10 5380 Fernelmont Belgique 0404.440.312	G	100,00	0,00
AGRILIGHT BV Vlotlaan 560 2681 TX Monster Pays-Bas	E1	24,99	0,00

8 **G.** Consolidation globale

P. Consolidation proportionnelle (avec mention, dans la première colonne, des éléments desquels résulte la direction conjointe)

E1 Mise en équivalence d'une société associée *(article 3:124, alinéa 1er, 3° de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)*

E2 Mise en équivalence d'une filiale de fait si son inclusion dans la consolidation serait contraire au principe de l'image fidèle *(article 3:98 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E3 Mise en équivalence d'une filiale en liquidation, d'une filiale ayant renoncé à poursuivre ses activités, d'une filiale sans perspective de continuité des activités *(article 3:99 jo. 3:100 de l'arrêté royal précité)*

E4 Mise en équivalence d'une filiale commune dont l'activité n'est pas étroitement intégrée dans l'activité de la société disposant du contrôle conjoint *(article 3:124, alinéa 2 de l'arrêté royal précité)*.

9 Si une variation du pourcentage de détention du capital ou de l'apport entraîne une modification de la méthode utilisée, la nouvelle méthode est suivie d'un astérisque.

10 Fraction du capital ou de l'apport détenue dans ces entreprises par les entreprises comprises dans la consolidation et par des personnes agissant en leur nom propre mais pour le compte de ces entreprises.

11 Si la composition de l'ensemble consolidé a été, au cours de l'exercice, affectée de manière notable par des variations de ce pourcentage, des renseignements complémentaires sont fournis dans la section CONSO 5.5 *(article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

CRITÈRES DE CONSOLIDATION ET MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Si ces informations sont d'importance significative, l'identification des critères qui président à la mise en oeuvre des méthodes de consolidation par intégration globale et proportionnelle et de la méthode de mise en équivalence ainsi que des cas, avec justification, où il est dérogé à ces critères (en vertu de l'article 3:156, I. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations).

A)Critères qui président à la mise en oeuvre de la consolidation par intégration globale, veuillez justifier les cas où il est dérogé à ces critères :

La méthode de l'intégration globale est utilisée lorsque :

- L'entreprise consolidante exerce un contrôle de droit ou de fait matérialisé par un pourcentage de droits de vote compris entre 51 % et 100 %;
- Il y a présomption de contrôle exclusif.

Il est dérogé à ces critères :

a. Filiale d'importance négligeable.

b. Restrictions graves et durables affectant l'exercice effectif du pouvoir de contrôle sur la filiale ou l'utilisation par celle-ci de son patrimoine.

c. Informations nécessaires à l'inclusion de la filiale dans la consolidation impossible à obtenir sans frais disproportionnés ou sans délais injustifié.

d. Actions ou parts détenues dans la filiale exclusivement en vue de leur cession ultérieure.

e. Intérêt négligeable de la société associée au regard du principe de l'image fidèle.

B)Critères qui président à la mise en oeuvre de la consolidation par intégration proportionnelle, veuillez justifier les cas où il est dérogé à ces critères :

La méthode de l'intégration proportionnelle est appliquée aux filiales dont le contrôle est exercé conjointement.

Il est dérogé à ces critères pour des raisons identiques à la méthode de l'intégration globale.

C)Critères qui président à la mise en oeuvre de la consolidation par mise en équivalence, veuillez justifier les cas où il est dérogé à ces critères :

La méthode de mise en équivalence est retenue pour les sociétés associées dans lesquelles :

- La société-mère et ses filiales détiennent des droits de vote inférieurs à 50 %; mais pour autant qu'ils soient supérieurs à 20 %;
- La société-mère et ses filiales exercent une influence notable.

Il est dérogé à ces critères pour des raisons identiques à la méthode de l'intégration globale.

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable (en vertu de l'article 112 de l'arrêté royal précité).

Renseignements qui rendent significative la comparaison avec les comptes consolidés de l'année précédente si la composition de l'ensemble consolidé a subi au cours de l'exercice une modification notable *(en vertu de l'article 3:102 de l'arrêté royal précité)*.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Relevé des critères d'importance significative ayant présidé à l'évaluation des différents postes des comptes consolidés, notamment les critères relatifs

- aux constitutions et aux ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations (en vertu de l'article 3:156, VI.a. de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)
- aux bases de conversion pour les montants qui sont ou qui, à l'origine, étaient exprimés dans une devise différente de celle dans laquelle les comptes consolidés sont libellés et pour les états comptables des filiales et des sociétés associées de droit étranger
  (en vertu de l'article 3:156, VI.b. de l'arrêté royal précité).

REGLES D'EVALUATIONS

REVUES ET MODIFIEES LE 25.02.2021

---

1. CONVERSION DES ACTIFS ET PASSIFS LIBELLES EN DEVISES

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis aux taux de change officiels de fin d'exercice. Les pertes ou gains, résultant de ces conversions ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultats.

2. CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES SOCIETES ET SUCCURSALES ETRANGERES

Les bilans des sociétés et succursales étrangères sont convertis en EUROS aux taux de change officiels de fin d'exercice et les comptes de résultats aux taux moyens de l'exercice. Les écarts résultant de ces conversions sont débités ou crédités aux fonds propres; la part du groupe dans ces écarts figure dans le poste Ecart de conversion des fonds propres consolidés.

3. DATE DE CLOTURE

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre de chaque exercice.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations figurent à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés sur la durée de vie économique estimée des actifs concernés selon la méthode linéaire ou dégressive. Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

a) Frais d'établissement

Frais d'établissement et de restructuration 20 %

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur prix d'acquisition.
Les frais de développement des nouveaux produits sont activés et amortis dès leur commercialisation sur une période de trois à cinq ans. Les frais de recherche sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les taux d'amortissement sont les suivants :

- Brevets, marques, licences 10 %
- Frais d'établissement, de restructuration, de programmation, études 20 %
- Goodwill 10 à 20 %
- Frais de développement 20 à 33.3%

c) Immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps

- Aménagement locaux (notre propriété) 20,- %
- Aménagement locaux loué selon bail 20,- %
- Immeubles industriels 5,- %
- Machines 10,- %
- Matériel roulant 25,- %
- Mobilier et matériel de bureau 10,- %
- Outillage et divers 20,- %
- Matériel informatique 20,- %
- Leasing suivant la durée du contrat

d) Immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps (terrains)

Les réductions de valeur sont actées en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

5.ECARTS DE PREMIERE CONSOLIDATION ET ECARTS D'ACQUISITION

Les principaux écarts liés à la réestimation des actifs et passifs sont affectés en augmentation ou en diminution des postes de bilan concernés.
L'écart qui subsiste est inscrit au bilan consolidé sous la rubrique "Ecarts de consolidation" à l'actif s'il est positif, au passif s'il est négatif.

Les écarts de consolidation positifs et les écarts de consolidation négatifs doivent être compensés uniquement s'ils sont afférents à une même filiale. Les écarts de consolidation positifs font l'objet d'amortissements, à charge du compte de résultats consolidé, sur une durée de 5 ans.
Les écarts de consolidation négatifs ne peuvent être portés au compte de résultats consolidé que dans les deux cas prévus par l'article 3:131 du code des sociétés et des associations.

6.IMMOBILISATIONS FINANCIERES

La valeur des capitaux propres des sociétés consolidées se détermine selon le prescrit des sections 4, sous-sections 2 et 3 et section 5 du chapitre 2 du titre 2 du code des sociétés et des associations selon la méthode de consolidation appliquée. Les participations détenues dans des sociétés non reprises dans le périmètre de consolidation sont inscrites à leur valeur d'acquisition. Les réductions de valeur sont actées en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

7.STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

a) Approvisionnements (matières premières et fournitures)

Les matières premières et fournitures sont valorisées au prix d'acquisition selon la méthode du prix moyen pondéré ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice lorsque ce dernier est inférieur à la valeur d'acquisition, conformément à l'article 3:47, §1er du code des sociétés et des associations.

b) En-cours de fabrication et produits finis

Les en-cours de fabrication et les produits finis sont évalués à leur coût de revient direct conformément à l'article 3:47, §2 du code des sociétés et des associations.

c) Marchandises

Les marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou à la valeur du marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque ce dernier lui est inférieur.

d) Commandes en cours d'exécution

Les commandes en cours d'exécution sont maintenues à leur coût de revient direct, compte tenu du degré d'avancement des travaux. Aucun bénéfice n'est pris en compte au stade d'avancement de la commande.

e) Réductions de valeur

Les réductions de valeur sont appliquées lorsque le coût de revient est supérieur au prix de vente possible.
Les réductions de valeur sur marchandise, produits finis et semi finis seront prises sur base d'une évaluation individuelle du risque.
En outre, on appliquera une réduction de valeur de 100% sur les matières premières lorsque aucune rotation n'aura été constatée depuis un an. Pour les produits finis, l'absence de rotation durant une période de 12 mois entraine un réduction de valeur de 100%.

8.CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Si elles sont libellées en devises étrangères, elles sont enregistrées pour leur contre-valeur en EUROS au cours du premier jour du mois de l'acquisition.
En fin d'exercice, elles sont évaluées sur base du dernier cours de change de l'exercice.

9.PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale. Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable..

10.IMPOTS SUR LES SOCIETES

Il est tenu compte au bilan et au compte de résultats de la différence apparaissant lors de la consolidation entre la charge fiscale imputable à l'exercice et aux exercices antérieurs et celle déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où il est probable qu'il en résultera pour une des entreprises consolidées une charge effective dans un avenir prévisible.

Lorsque les DTA sont d'application, nous activons un avantage fiscal différé dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable avec lequel les pertes pourront être compensées. Les critères de comptabilisation d'un actif d'impôt différé pour latences fiscales sont les mêmes que dans le cas de différences temporelles déductibles: pour toutes les pertes temporelles déductibles, il y a lieu d'activer un avantage fiscal différé à concurrence du montant pour lequel il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable sur lequel imputer les déductions.

11.PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour couvrir des pertes ou charges, résultant d'événements passés, nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant. Elles sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir et représentent, à la date de clôture, la meilleure estimation des charges qui sont considérées comme probables ou, dans le cas d'une obligation, la meilleure estimation du montant nécessaire pour l'honorer.

Provisions pour garanties :
La méthode de calcul de la provision pour garanties techniques liées aux ventes de luminaires est basée sur, d'une part, un montant (x€) par luminaire vendu et, d'autre part, la durée de la garantie offerte aux clients.

12.CONVERSION EN MONNAIE DE CONSOLIDATION DES COMPTES DE SOCIETES ETRANGERES

Tous les éléments d'actif et de passif, les droits et engagements sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis à un cours moyen de l'exercice. Sous la rubrique "Ecarts de conversion", sont enregistrés les écarts de conversion afférents à la situation nette au début de période ainsi que les écarts de conversion résultant de l'usage du taux de clôture au bilan et du taux moyen au compte de résultats.

MÉTHODES DE CALCUL DES LATENCES FISCALES

Explication détaillée des méthodes mises en oeuvre pour la détermination des latences fiscales

Le montant des latences fiscale est principalement constitué de pertes reportée et de revenus définitivement taxés.

Impôts différés et latences fiscales

	Codes	Exercice
Ventilation de la rubrique 168 du passif	*168*	1.250.142,91
Impôts différés (en vertu de l'article 3:54 de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et des associations)	*1681*	
Latences fiscales (en vertu de l'article 3:119 de l'arrêté royal précité)	*1682*	1.250.142,91

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxx	15.810.626,37
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	2.239.863,96	
Cessions et désaffectations	8031	1.352.848,23	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99811	61.058,01	
Autres variations (+)/(-)	99821	281.759,49	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	17.040.459,60	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxx	7.170.074,19
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	3.008.817,91	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés	8101	1.129.000,62	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99831	34.288,43	
Autres variations (+)/(-)	99841	281.759,47	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	9.365.939,38	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	7.674.520,22	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxx	37.564.981,94
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	7.431.624,07	
Cessions et désaffectations	8032	4.772.172,85	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042	11.287.978,75	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99812	308.228,93	
Autres variations (+)/(-)	99822	976.911,11	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	52.797.551,95	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxx	23.969.628,53
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	4.449.232,75	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés	8102	4.772.172,85	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112	1.586.198,17	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99832	144.119,90	
Autres variations (+)/(-)	99842	976.911,35	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	26.353.917,85	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	26.443.634,10	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxxx	27.448.701,72
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023		
Cessions et désaffectations	8033	0,60	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8043		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99813	512.159,77	
Autres variations (+)/(-)	99823	-1.212.153,28	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	26.748.707,61	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	xxxxxxxxxxxxxx	2.276.616,28
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	2.751.873,43	
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8113		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99833	59.061,10	
Autres variations (+)/(-)	99843	-1.212.150,38	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	3.875.400,43	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	22.873.307,18	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054P	xxxxxxxxxxxxxx	11.284.200,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8024		
Cessions et désaffectations	8034		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8044	-11.284.200,00	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99814		
Autres variations (+)/(-)	99824		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124P	xxxxxxxxxxxxxx	1.584.489,73
Mutations de l'exercice			
Actés	8074		
Repris	8084		
Acquis de tiers	8094		
Annulés	8104		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8114	-1.584.489,73	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99834		
Autres variations (+)/(-)	99844		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	213		

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxx	56.837.516,68
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	210.543,82	
Cessions et désaffectations	8171	4.476.142,34	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	-61.340,54	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99851	1.029.969,35	
Autres variations (+)/(-)	99861		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	53.540.546,97	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxx	1.806.293,59
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241	-6.189,97	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99871	-290,18	
Autres variations (+)/(-)	99881		
Plus-values au terme de l'exercice	8251	1.799.813,44	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxx	37.126.379,60
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1.660.076,00	
Repris	8281	204.242,90	
Acquis de tiers	8291		
Annulés	8301	2.402.119,22	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311	-50.284,72	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99891	497.152,24	
Autres variations (+)/(-)	99901	-5.451,24	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	36.621.509,76	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	18.718.850,65	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxx	73.822.681,15
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	6.259.616,93	
Cessions et désaffectations	8172	2.424.629,53	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	1.555.888,41	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99852	985.961,68	
Autres variations (+)/(-)	99862	0,41	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	80.199.519,05	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxx	164.034,00
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232	747,13	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99872	-35,03	
Autres variations (+)/(-)	99882		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	163.251,84	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxx	56.530.653,72
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	5.071.315,90	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés	8302	2.262.774,49	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	646.770,19	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99892	715.230,47	
Autres variations (+)/(-)	99902	479,14	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	60.701.674,93	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	19.661.095,96	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxx	20.038.115,46
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	1.104.030,98	
Cessions et désaffectations	8173	1.525.468,17	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183	-309.156,36	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99853	218.212,83	
Autres variations (+)/(-)	99863	-48.868,46	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	19.476.866,28	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxx	19.367,33
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243	-2.107,57	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99873	-131,10	
Autres variations (+)/(-)	99883		
Plus-values au terme de l'exercice	8253	17.128,66	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxx	16.019.762,21
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.679.603,87	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés	8303	1.457.585,25	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313	-345.357,54	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99893	176.721,00	
Autres variations (+)/(-)	99903	-44.134,43	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	16.029.009,86	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	3.464.985,08	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxx	960.919,54
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	302.781,73	
Cessions et désaffectations	8174	112.157,28	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184	46.953,76	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99854	23.634,21	
Autres variations (+)/(-)	99864		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	1.222.131,96	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8244		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99874		
Autres variations (+)/(-)	99884		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxx	585.765,07
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	226.906,42	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés	8304	112.105,87	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8314	47.384,14	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99894	12.012,60	
Autres variations (+)/(-)	99904		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	759.962,36	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	462.169,60	
Dont			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251	462.169,60	
Mobilier et matériel roulant	252		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxx	14.144.675,56
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	1.517.218,23	
Cessions et désaffectations	8175	264.320,57	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	120.897,48	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99855	114.246,07	
Autres variations (+)/(-)	99865	-5.700,00	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	15.627.016,77	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99875		
Autres variations (+)/(-)	99885		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxx	10.404.558,75
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	1.220.406,05	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés	8305	229.148,72	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315	55.248,32	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99895	80.880,62	
Autres variations (+)/(-)	99905	33.249,73	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	11.565.194,75	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	4.061.822,02	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxx	2.552.867,67
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166		
Cessions et désaffectations	8176	25.858,12	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	-948.820,20	
Ecarts de conversion (+)/(-)	99856	101.943,23	
Autres variations (+)/(-)	99866	0,04	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	1.680.132,62	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99876		
Autres variations (+)/(-)	99886		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99896		
Autres variations (+)/(-)	99906		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	1.680.132,62	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE - PARTICIPATIONS		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391P	xxxxxxxxxxxxxxx	3.484.335,40
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8361		
Cessions et retraits		8371		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8381		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99911		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8391	3.484.335,40	
Plus-values au terme de l'exercice		8451P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8411		
Acquises de tiers		8421		
Annulées		8431		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99921		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice		8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8471		
Reprises		8481		
Acquises de tiers		8491		
Annulées		8501		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99931		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8551		
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice	(+)/(-)	9994P	xxxxxxxxxxxxxxx	-627.490,24
Variation des capitaux propres des sociétés mises en équivalence	(+)/(-)	99941	-925.629,44	
Quote-part dans le résultat de l'exercice		999411	-1.064.881,73	
Eliminations du montant des dividendes afférents à ces participations		999421		
Autres types de variations des capitaux propres		999431	139.252,29	
Variations des capitaux propres au terme de l'exercice		9994	-1.553.119,68	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(99211)	1.931.215,72	
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE- CRÉANCES				
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		99212P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Additions		8581		
Remboursements		8591		
Réductions de valeur actées		8601		
Réductions de valeur reprises		8611		
Ecarts de conversion	(+)/(-)	99951		
Autres	(+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(99212)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE		8651		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99912		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392		
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99922		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées	8502		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99932		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxx	576.804,77
Mutations de l'exercice			
Additions	8582	400.983,39	
Remboursements	8592	354.818,64	
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Ecarts de conversion (+)/(-)	99952	-6.142,89	
Autres (+)/(-)	8632	-0,23	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	616.826,40	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

ÉTAT DES RÉSERVES CONSOLIDÉES

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(+)/(-)	9910P	xxxxxxxxxxxxxx	144.090.571,51
Mutations de l'exercice				
Quote-part du groupe dans le résultat consolidé	(+)/(-)	99002	15.878.666,60	
Autres variations	(+)/(-)	99003	-417.803,16	
Autres variations				
(à ventiler pour les montants significatifs non attribués à la quote-part du groupe dans le résultat consolidé)				
Fundicao Reserve (Adj)			-445.204,74	
Révaluation Egypte			-552.633,31	
Hortilux Reserve (Adj)			625.416,96	
Autres			-45.382,07	
Réserves consolidées au terme de l'exercice	(+)/(-)	(9910)	159.551.434,95	

ÉTAT DES ÉCARTS DE CONSOLIDATION ET DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONSOLIDATION - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201P	xxxxxxxxxxxxxx	974.540,55
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99021	345.225,78	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99031		
Amortissements	99041	-623.562,43	
Ecarts portés en résultats	99051		
Autres variations	99061	-4.707,19	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99201	691.496,71	
CONSOLIDATION - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111P	xxxxxxxxxxxxxx	11.715.421,88
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99022	549.854,71	
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99032		
Amortissements	99042		
Ecarts portés en résultats	99052		
Autres variations	99062	-51.826,15	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99111	12.213.450,44	
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS POSITIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99023		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99033		
Amortissements	99043		
Ecarts portés en résultats	99053		
Autres variations	99063		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99202		
MISE EN ÉQUIVALENCE - ÉCARTS NÉGATIFS			
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112P	xxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Variations dues à une augmentation du pourcentage de détention	99024		
Variations dues à une diminution du pourcentage de détention	99034		
Amortissements	99044		
Ecarts portés en résultats	99054		
Autres variations	99064		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	99112		

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	11.782.049,72
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	258.241,04
Etablissements de crédit	8841	11.523.808,68
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	36.220,14
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	11.818.269,86
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	41.205.629,70
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	426.163,95
Etablissements de crédit	8842	40.779.465,75
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	874.145,17
Autres dettes	8902	6.407,64
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	42.086.182,51
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	6.074.458,03
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	681.594,03
Etablissements de crédit	8843	5.392.864,00
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	6.074.458,03

	Codes	Exercice
DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs des entreprises comprises dans la consolidation	9062	

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHIFFRE D'AFFAIRES NET			
Ventilation par catégorie d'activité			
Ventilation par marché géographique			
Chiffre d'affaire agrégé du groupe en Belgique	99083	44.948.970,17	40.175.408,07
EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL (EN UNITÉS) ET FRAIS DE PERSONNEL			
Entreprise consolidante et filiales consolidées par intégration globale			
Effectif moyen du personnel	90901	2.388	2.361
Ouvriers	90911	691	763
Employés	90921	1.389	1.359
Personnel de direction	90931	75	58
Autres	90941	233	181
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99621	114.719.847,30	104.565.950,50
Pensions	99622		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99081	184	182
Filiales consolidées par intégration proportionnelle			
Effectif moyen du personnel	90902	16	16
Ouvriers	90912	4	4
Employés	90922	8	7
Personnel de direction	90932	2	2
Autres	90942	2	3
Frais de personnel			
Rémunérations et charges sociales	99623	186.608,78	157.004,34
Pensions	99624		
Effectif moyen du personnel en Belgique occupé par les entreprises concernées	99082		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RECURRENTS	76	7.082.092,25	2.564.156,77
Produits d'exploitation non récurrents	76A	5.346.929,88	2.026.199,95
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760	645.914,47	79.200,51
Reprises d'amortissements sur écarts de consolidation	9970		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	2.793.849,47	1.076.155,84
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	1.907.165,94	870.843,60
Dont			

RÉSULTATS

Comatelec - Prix de cession des ventes d'actifs corporelles		1.571.629,07	
Produits financiers non récurrents	76B	1.735.162,37	537.956,82
Reprises de réduction de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631	1.735.162,37	500.000,00
Autres produits financiers non récurrents	769		37.956,82
Dont			

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CHARGES NON RECURRENTES	66	6.773.224,27	18.474.665,84
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	6.104.671,73	18.199.938,97
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660	53.440,92	1.323.121,43
Amortissements sur écarts de consolidation positifs	9962		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620	-3.118.813,96	12.151.950,64
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	2.478.135,33	94.297,47
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	6.691.909,44	4.630.569,43
Dont			
Autres		821.738,01	411.373,04
Licenciements		5.747.178,11	2.454.592,67
Litige			968.487,70
Garantie			796.116,02
Frais de sortie de Schréder Liban (LBM)		122.993,32	
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	66B	668.552,54	274.726,87
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631	43.594,67	266.258,66
Autres charges financières non récurrentes	668	624.957,87	8.468,21
Dont			
Frais Entité Schreder SA - Sortie de Schréder Liban (LBM)		624.957,87	
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		
Prise en résultats d'écarts de consolidation négatifs (-)	9963		

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMPOTS SUR LE RESULTAT			
Différence entre la charge fiscale imputée au compte de résultats consolidé de l'exercice et des exercices antérieurs, et la charge fiscale déjà payée ou à payer au titre de ces exercices, dans la mesure où cette différence est d'un intérêt certain au regard de la charge fiscale future	99084		
Influence des résultats non-récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	99085		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	90.222.761,06
GARANTIES RÉELLES constituées ou irrévocablement promises par les entreprises comprises dans la consolidation sur leurs actifs propres, pour sûreté des dettes et engagements respectivement:		
d'entreprises comprises dans la consolidation	99086	
de tiers	99087	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN	9217	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	9218	
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS	9219	
DROITS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:		
aux taux d'intérêt	99088	
aux taux de change	99089	
aux prix des matières premières ou marchandises	99090	
autres opérations similaires	99091	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT D'OPÉRATIONS RELATIVES:		
aux taux d'intérêt	99092	
aux taux de change	99093	
aux prix des matières premières ou marchandises	99094	
autres opérations similaires	99095	

ENGAGEMENTS RESULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHEES A DES VENTES OU PRESTATIONS DEJA EFFECTUEES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE ET DE SURVIE AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS, À CHARGE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

Suite à l'annonce le 24 février 2022 du conflit en Ukraine, le Groupe Schréder a suspendu temporairement ses activités au sein de l'entité Schréder TOV. La production de l'usine ukrainienne a été transférée vers les autres usines du Groupe, principalement en Espagne. Malgré les conditions actuelles et à la demande de l'équipe ukrainienne, l'usine a partiellement repris ses activités mi-mars 2022. Les activités commerciales de

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

Exercice

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Schréder en Ukraine représentent moins de 1% du chiffre d'affaires consolidé. Il est actuellement prématuré de se prononcer sur une stratégie à moyen terme en Ukraine. Le Management de Schréder suivra de très près l'évolution de la situation durant l'année 2022. Cet évènement post clôture n'a pas donné lieu à un ajustement sur les comptes clôturés au 31.12.2021.

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSEQUENCES FINANCIERES DES OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière des entreprises qui sont intégrées dans la consolidation

La société a des engagements (covenants) sur les contrats d'emprunts contractés auprès d'institutions financières qui sont calculés sur base de ratios financiers définis dans les contrats. Ces ratios sont :

1- Ratio " Dettes sur EBITDA (Résultat opérationnel avant taxes, intérêts et amortissements) " < 3

2- Ratio " EBIT sur intérêts (Résultat opérationnel avant taxes et intérêts) " > 4

3- EBITDA > 0

Ces ratios sont respectés au 31.12.2021.

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS OU GERANTS DE L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE

	Codes	Exercice
Montant global des rémunérations allouées en raison de leurs fonctions dans l'entreprise consolidante, dans ses filiales et dans ses sociétés associées, y compris le montant des pensions de retraite allouées à ce titre aux anciens administrateurs ou gérants	99097	
Montant global des avances et des crédits accordés par l'entreprise consolidante, par une filiale ou par une société associée	99098	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIE (ILS SONT LIES)

	Codes	Exercice
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	107.500,00
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe		
Autres missions d'attestation	95071	
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	509.000,00
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercices de prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès des sociétés du groupe		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

Mentions en application de l'article 3:63, §6 du Code des sociétés et des associations

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

				Exercice		Exercice précédent	
Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation/ couverture	Volume	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Couverture de taux FX - Devise AUD	Taux FX	Couverture	77.005.000	47.630.466,24	-1.591.785,16	0,00	0,00
Couverture de taux FX - Devise CAD	Taux FX	Couverture	1.150.000	791.076,17	931,55	0,00	0,00
Couverture de taux FX - Devise USD	Taux FX	Couverture	12.130.000	10.694.127,72	26.642,31	0,00	0,00

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR

Valeur comptable	Juste valeur

Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite

Eléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

Schréder
Experts in lightability™

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE SOCIAL 2021

Chers Actionnaires,

Ce rapport de gestion est établi conformément à l'article 3:32 du Code des Sociétés et des Associations et porte sur les activités du Groupe au cours de l'exercice social 2021.

1. Commentaires sur les comptes consolidés

Modifications du périmètre de consolidation

Au cours de l'année 2021, Schreder ANGOLA Lda a été liquidée et la société Schréder Middle East SAL a été vendue.

Compte de résultats

Ventes et prestations

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2021 est de 472.5 millions d'euros contre 435 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 37.5 millions d'euros.

Dans la région « Western Europe », le chiffre d'affaires a augmenté de 10% par rapport à l'année dernière. Mis à part l'Italie, les pays de la région ont tous progressé. Les principales augmentations ont été constatées en Belgique, au Royaume Uni et au Portugal qui a connu une année record en 2021.

La région « Northern and Eastern Europe » a terminé l'année 2021 avec un chiffre d'affaires en croissance de 3 % par rapport à l'année dernière. Veuillez noter qu'en 2020 pendant Covid, la région a réussi à augmenter ses revenus de 2,6% là où toutes les autres régions ont connu une baisse de revenus. Les revenus de l'Autriche, de la République tchèque, de l'Allemagne et de la Hongrie ont été inférieurs à ceux de l'année précédente, tandis que les revenus de la Pologne, la Roumanie et la Serbie ont augmenté.

La région « Asia Middle East Africa » a vu ses ventes augmenter de 6% par rapport à l'année passée. Ce fut une bonne année en Australie. L'Afrique du Sud a également connu une très bonne année avec des revenus en hausse par rapport à l'année précédente, qui était en baisse en raison de la crise de Covid. Cependant, l'année a été plus difficile pour les marchés traditionnels de la région du Golfe et de l'Asie du Sud-Est où de nombreux projets ont été retardés ou suspendus, ce qui a entraîné des revenus 2021 inférieurs à ceux de l'année précédente.

La région « North America » affiche un chiffre d'affaires stable par rapport à l'année précédente.

Le chiffre d'affaires de la région « Latin America » a atteint une croissance forte de 80 % par rapport à l'année dernière.

Coût des ventes et des prestations

Les charges d'exploitation hors non récurrentes consolidées s'élèvent à 461.3millions d'euros contre 427.0 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 31.6 millions d'euros.

La marge brute est en diminution de 0.6% par rapport à 2020 influencée par la hausse des prix des matières premières et du transport et des couts de la chaîne d'approvisionnement.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

Les services et bien divers se sont élevés à 85.1 millions d'euros, en augmentation de 5.5 millions d'euros par rapport à l'année dernière. L'augmentation provient principalement du trimestre supplémentaire à la suite de l'acquisition en Australie.

Les rémunérations et charges sociales sont en augmentation par rapport à l'année 2020 de 10.2 millions d'euros et s'expliquent par l'augmentation du nombre de FTE, à savoir +27 par rapport à 2020, l'acquisition en Australie et l'augmentation des salaires.

Les amortissements diminuent par rapport à 2020.

Les réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales diminuent de 4.0 millions d'euros.

Les autres charges d'exploitation diminuent légèrement de 0.5 million d'euros par rapport à 2020.

Le bénéfice d'exploitation hors non récurrent s'élève à 25 millions d'euros contre 17.2 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 7.8 millions d'euros.

Les charges d'exploitation et financières non récurrentes sont constituées principalement de frais de restructuration qui n'ont pas été capitalisés et des litiges.

Les résultats financiers, hors non récurrents se sont améliorés par rapport à l'année dernière, en grande partie en raison de la baisse des pertes de réévaluation de change non réalisées.

Le résultat consolidé part du Groupe se solde sur un profit de 15.9 millions d'euros contre une perte de 16.5 millions d'euros en 2020.

Bilan

Le total du bilan passe de 411.9 millions d'euros au 31 décembre 2020 à 426.7 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 14.8 millions d'euros.

Les immobilisations incorporelles sont en diminution de – 0.1 million d'euros. Hors impact de change, nous constatons une diminution de -0.8 million d'euros. La capitalisation des coûts liés au développement du nouvel ERP qui sera utilisé par le Groupe (7.4 millions d'euros) et la capitalisation des dépenses de Recherches et Développement (2.2 millions d'euros) ont été plus que compensées par des amortissements du goodwill en Australie (2.7 millions d'euros) et par des adaptations de valeurs revues à la baisse (1.2 million d'euros).

Les immobilisations corporelles diminuent de 1.7 million d'euros à 48.0 millions d'euros par rapport à 2020. Les terrains et constructions diminuent de 2.8 millions d'euros. Cela s'explique par la vente d'un l'immeuble en France et d'un terrain en Belgique. Les machines et outillages augmentent en revanche de 2.2 millions d'euros en raison de l'acquisition de nouveaux outillages suite à l'introduction de nouveaux produits.

Les immobilisations financières des sociétés mises en équivalence diminuent de 0.9 million d'euros et s'expliquent par le résultat de ces sociétés en 2021 et de leur contribution dans le résultat du Groupe.

Les actifs circulants augmentent de 17.7 millions d'euros. Cette augmentation s'explique, tout d'abord, par une augmentation des stocks 9.7 millions d'euros. Parallèlement à l'augmentation de l'activité du Groupe, les stocks ont principalement augmenté en raison des incertitudes de la chaîne d'approvisionnement pour les composants critiques. Les créances commerciales augmentent de 23.1 millions d'euros ; cela s'explique par des ventes en augmentation sur le dernier trimestre 2021 et des conditions moyennes de paiements plus courtes, partiellement compensée par un niveau d'impayés en diminution par rapport à l'année dernière.

Les valeurs disponibles diminuent de 13.9 millions par rapport à l'année dernière.

Les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 198.9 millions d'euros contre 182 millions d'euros en 2020, soit une augmentation de 16.9 millions d'euros. Cela s'explique principalement par le résultat quote-part du

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

Schréder
Experts in lightability™

Groupe de l'année de 15.9 millions d'euros et des écarts de conversion positifs de 0.9 million d'euros. La part minoritaire des capitaux propres a diminué de 2.0 millions d'euros, principalement en raison de l'achat des actions de Socelec, partiellement compensée par la part minoritaire dans le résultat net de +1.0 million d'euros.

Les provisions diminuent de -4.9 millions d'euros à 34.5 millions d'euros. Cette variation s'explique par l'utilisation des provisions pour la restructuration et de l'impact de la nouvelle politique de provision pour garantie partiellement compensée par des provisions supplémentaires au niveau du groupe.

Les dettes à long terme ont diminué de -4.7 millions d'euros à 48.2 millions d'euros principalement en raison du remboursement des emprunts à long terme de Schréder SA.

La dette à court terme a augmenté de +3.8 millions d'euros à 120.1 millions d'euros. Cela provient principalement d'une augmentation de la part des dettes à long terme payables en 2022 (+5.2 millions d'euros) liée aux emprunts contractés pour l'acquisition des sociétés australiennes, d'une augmentation des emprunts à court terme (+7.3 millions d'euros) pour recapitaliser certaines filiales, partiellement compensée par la baisse des comptes fournisseurs et autres dettes à court terme (-8.6 millions d'euros).

La diminution des dettes commerciales est principalement liée à la réduction des stocks réalisée au cours du dernier trimestre.

2. Evénements importants intervenus après la clôture de l'exercice social

Suite à l'annonce le 24 février 2022 du conflit en Ukraine, le Groupe Schréder a suspendu temporairement ses activités au sein de l'entité Schréder TOV. La production de l'usine ukrainienne a été transférée vers les autres usines du Groupe, principalement en Espagne. Malgré les conditions actuelles et à la demande de l'équipe ukrainienne, l'usine a partiellement repris ses activités mi-mars 2022. Les activités commerciales de Schréder en Ukraine représentent moins de 1% du chiffre d'affaires consolidé. Il est actuellement prématuré de se prononcer sur une stratégie à moyen terme en Ukraine. Le Management de Schréder suivra de très près l'évolution de la situation durant l'année 2022. Cet évènement post clôture n'a pas donné lieu à un ajustement sur les comptes clôturés au 31 décembre 2021.

3. Informations concernant les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

En réponse à des facteurs internes et externes, Schréder S.A. a mis en place un nouveau modèle opérationnel au cours de l'année 2021 pour répondre aux objectifs stratégiques et aux exigence du marché de l'industrie de l'éclairage. Dans ce cadre, les rôles et les reponsabilités au sein de Schréder S.A. on été revus pour relier les différentes initiatives au sein du Groupe. Grâce à ses nouveaux rôles et responsabilités Schréder S.A. est en mesure d'assumer, de contrôler et de gérer les fonctions et les risques clés associés à l'activité de distribution.

4. Indications relatives à l'activité de Recherche & Développement

Au cours de l'exercice la société a poursuivi sa démarche d'innovation. Les règles d'évaluation permettent d'activer en immobilisations incorporelles les frais de développement des nouveaux produits et de les amortir, dès la commercialisation de ces nouveaux produits, sur une période de trois à cinq ans. Les frais de recherche sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus.

En 2021, les frais de recherche et de développement pris en charge s'élèvent à 16.9 millions d'euros. L'impact de l'activation sur le résultat de l'exercice est de 2.2 millions d'euros.

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE

Schréder
Experts in lightability™

5. Mesures prises par la société afin de se protéger contre les risques relatifs à l'utilisation par la société d'instruments financiers, dans la mesure où de telles informations sont pertinentes pour l'évaluation de ses actifs, dettes, situation financière et résultats

Hormis les aléas inhérents à l'économie de marché et au contexte de crise économique et géopolitique, la société n'est pas confrontée à d'autres risques spécifiques qui pourraient avoir une influence significative sur les comptes annuels. L'entreprise est exposée de manière très limitée au risque de change étant donné que ses transactions ont lieu généralement dans la même devise que sa devise fonctionnelle. L'évaluation des actifs et des passifs ne comporte aucun élément dont les degrés d'incertitude nécessiteraient une mention spéciale dans le présent rapport.
Les principaux instruments financiers se composent de liquidités en banque ainsi que des créances et dettes commerciales afférentes directement à ses activités.

La société utilise également des produits dérivés et les swaps de change pour couvrir son risque de taux de change sur les prêts avec les sociétés liées.

6. Compétence et indépendance des membres du Comité d'Audit

Conformément à l'article Art 3.32, § 1er, 6° du Code des Sociétés et des Associations, le Conseil d'Administration de Schréder S.A. informe que la Présidente du Comité d'audit dispose d'une vaste expérience professionnelle en matière de comptabilité et d'audit, ayant exercé pendant plusieurs années la fonction de réviseur d'entreprise et ayant été Partner d'une importante firme d'audit.

* * *

Bruxelles, le 21 avril 2022

Renaud Gryspeerdt
Président du Conseil d'Administration

MS Gouvernance SRL – représenté par
Muriel Schréder
Administrateur

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

mazars

Manhattan Office Tower
Avenue du Boulevard 21 bte 8
1210 Bruxelles
Belgique
Tél: +32 (0)2 779 02 02
www.mazars.be

SA SCHREDER

Rapport du commissaire

Exercice 31.12.2021

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

mazars

SA SCHREDER
Numéro d'entreprise: BE 0403.217.617

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de la société SCHREDER SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (comptes consolidés)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de SCHREDER SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 18 mai 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sous recommandation du comité d'audit. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous faisons rapport pour la première fois dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels du Groupe.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2021, le compte de résultats clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total du bilan consolidé s'élève à € 426.697 (000) et dont le résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice (part Groupe) de € 15.879 (000).

A notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation – Evénement post-clôture

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe C Conso 5.15 et sur le rapport de gestion joint en annexe aux comptes annuels, qui font état des effets potentiels des événements survenus en février 2022, à la suite du conflit en Ukraine, sur l'organisation et les activités du Groupe.

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

mazars

SA SCHREDER
Numéro d'entreprise: BE 0403.217.617

Autre point

Les comptes annuels consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 3 mai 2021, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;

mazars

SA SCHREDER
Numéro d'entreprise: BE 0403.217.617

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;

- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

RAPPORT DE CONTROLE DES COMPTES CONSOLIDES

mazars

SA SCHREDER
Numéro d'entreprise: BE 0403.217.617

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Bruxelles, le 29 avril 2022

MAZARS REVISEURS D'ENTREPRISES SRL
Représentée par

Sébastien Schueremans
Réviseur d'Entreprises

Xavier Doyen
Réviseur d'Entreprises